

Réunion du 12/12/2024

OA de la LFBTA

Procès-verbal

Liste des présences

Nom	Fonction	Présent	Absent
Manuel PEREMANS	Président – Trésorier	✓	
Toni DI PIERDOMENICO	Arbitrage	✓	
Aude NESTE	Secrétaire générale	✓	
Frédéric ADAM	Sport	✓	
Sophie VAN DE BORNE	Communication	✓	
Laurence KIPS	HR	✓	
Philippe D'HONT	Logistique – Ethique	✓	
Thierry NICOLAY	Secrétaire administratif	✓	
Valérie VAN AVERMAET	Directrice technique sortante	✓	
Sabrina LAMBERT	Coordinatrice technico-sportif	✓	
Anne PALOUX	Directrice technique entrante	✓	

Lieu : Loverval

Ordre du jour

1. Première partie – Points de discussion	3
1.1. Ouverture de la réunion	3
1.2. Gestion administrative	4
1.2.1. Préparation de la réunion OA RBA 19/12	4
1.2.2. Assemblée générale	5
1.2.3. Sponsoring.....	5
1.3. Direction technique.....	6
1.3.1. Plan programme 2025-2028	6
1.3.2. Haut Niveau.....	6
1.3.3. Formation des cadres.....	7
1.3.4. Etat des lieux du hand-over	7
1.4. Arbitrage	8
1.5. Trésorerie	9
1.5.1. Règles financières LFBTA 2025	9

1.5.2. Championnat de Ligue indoor 2025 – Aspects financiers	9
1.5.3. Mise à jour des tarifs des taxes de tir	9
1.6. Sport	10
1.6.1. Championnat de Ligue indoor 2025 - Organisation	10
1.6.2. Proposition de l'organisation d'un championnat de ligue outdoor	10
1.6.3. Handisport.....	10
1.7. Ethique	11
1.8. Commission informatique	11
1.9. Agenda	11
2. Deuxième partie – Tasks manager	12
3. Annexes	13
Annexe 1 : Règles financières LFBTA 2025	13

1. Première partie – Points de discussion

Le président ouvre la réunion à 19h00.

1.1. Ouverture de la réunion

Validation du PV de la réunion précédente.

Reprise des TO-DO des réunions précédentes.

	Tâches	Gestionnaire	Etat
1	Suivi CDPI : Candidatures (rappel et reçues)	Thierry	Échéance 15/12 mais nombre suffisant
2	Envoyer un mail aux contacts clubs concernant l'assurance	Thierry	Prévu d'ici le 31/12
3	Encoder candidats MSIn et VAE-VAF dans plate-forme COFED	Thierry / Valérie	Valérie a demandé nouveaux accès COFED à l'Adeps (1 autorisé par fédé) + écolage Sabrina prévu le 12/12
4	Cartographier la LFBTA en fonction du nombre de jeunes par province	Thierry	Prochaine réunion
5	Mettre en place un audit des besoins de la LFBTA concernant un outil de gestion de club	Philippe	En cours
6	Répertorier les archers handisport	Thierry / Fred	À faire
7	Communication concernant l'appel à projet pour la création de médailles	Thierry (mail) / Sophie (newsletter, réseaux)	T1 2025
8	Suivi CAPMAS pour le stockage / la gestion de cibles	Manu	T1 2025
9	Suivi des informations disponibles pour la para-archery sur le site de la LFBTA	Fred / Aude	T1 2025
10	Finaliser le calendrier extérieur et transmettre à Aude	Thierry	À envoyer à Aude
11	Créer le calendrier outdoor à envoyer aux clubs	Aude	Rien reçu
12	Réunion avec Quentin Leroy pour le CL	Fred / Aude	Pas encore eu lieu
13	Coordination catering AG 2025	Aude	Outsourcé GSR
14	Relecture ROI et statuts pour modification en vue de l'AG	Thierry	A faire
15	Organisation soirée débats avec les délégués	Laurence	Fait
16	Evaluation des candidatures reçues pour les postes à pouvoir en LFBTA	Manu, Toni, Fred, Laurence	Fait
17	Organiser une réunion pour finaliser le plan programme (Laurence, Manu, Toni et Fred)	Laurence	Fait
18	Suivi FEDACCES ONAD	Valérie	Fait TO DO : Signaler le changement de DT à ONAD (Philippe)
19	Donner les accès à la commission informatique	Thierry	Assez avec la vidéo
20	Intégrer Xavier, Pierre et Philippe à une formation iClub	Thierry	Fait

1.2. Gestion administrative

1.2.1. Préparation de la réunion OA RBA 19/12

Médailles RBA

Les membres de l'OA RBA sont d'accord sur le nouveau design des médailles de championnat de Belgique. Néanmoins, le stock de médailles d'argent et de bronze des anciens design étant important, l'OA LFBTA propose de commander des médailles d'or ancien design pour écouler les stocks.

Championnat de Belgique indoor longbow

Les membres de l'OA RBA ont établi un accord de principe concernant la création du championnat de Belgique indoor longbow, mais à ce jour la BSV n'a pas donné suite au dossier de candidature transmis.

Championnat de Belgique Indoor Jeunes

Les membres de l'OA RBA ont établi un accord de principe concernant le championnat de Belgique indoor jeunes, mais à ce jour aucun dossier de candidature officielle n'a été reçu.

Championnat de Belgique Jeunes longues distances et 25m

A ce jour aucun dossier de candidature officielle n'a été reçu. L'OA LFBTA propose de reprendre le championnat longues distances des jeunes pour mieux répartir la proportion de championnats en LFBTA et en BSV chaque année.

Candidatures pour la gestion de compétitions internationales et la communication RBA

Suite à l'engagement de Sabrina Lambert et Anne Paloux, Manu propose que la LFBTA reprenne la gestion des compétitions internationales et que la BSV s'occupe de la communication, sous forme de gentleman-agreement. A l'heure actuelle, c'est Nicolas Rifaut qui se charge d'encoder les départs en international dans Wareos pour les archers des deux ligues.

Sponsoring

Le dossier est très nébuleux et n'a été communiqué à l'OA LFBTA que lors de la convocation à la réunion de décembre. Il semble que des entreprises de tir à l'arc sponsorisent les archers du pôle élite Herentals en nature, et que ces entreprises soient mécontentes des return qui leur sont faits par les deux ligues en termes de communication. Or l'OA LFBTA n'avait pas connaissance de contrat, ce qui explique l'absence de return.

Comptabilité RBA

Nous devons faire face à un énorme problème de communication avec l'AISF compta. Manu n'a aucun retour concernant la comptabilité LFBTA, et pas non plus d'informations concernant une future convention RBA, malgré la création de dossiers partagés à cet effet. Les factures des compétitions internationales ne sont toujours pas en ordre alors que nous sommes en fin d'année. De plus, les administrateurs RBA n'ont à ce jour toujours aucun accès au compte en banque de la RBA malgré les relances auprès de Belfius. Manu propose de s'occuper de la comptabilité RBA en attendant d'avoir des nouvelles de l'AISF.

Proposition d'ajouter les PV's de réunion sur le site de la RBA

Manu propose de demander à ce que les PV de réunions RBA soient mis en ligne sur le site de la RBA, afin s'assurer la transparence des réunions.

Contrat de Nicolas Rifaut sur RBA

BSV propose que le contrat de Nicolas Rifaut soit désormais signé avec la RBA. Les raisons évoquées sont pertinentes étant donné qu'il est coach national. Si tel est le cas, il faut clarifier la méthodologie de travail, les lieux de travail, l'encadrement (25 archers BSV et 5 LFBTA), et le financement de ce salaire afin de signer un contrat avec des règles claires. A ce jour, la LFBTA a pris 25 % du salaire de Nicolas plus des frais. L'Adeps demande à ce que ce contrat reprenne la proportionnalité.

Départ Erik De Bevere

Patrick Wiggeleer a demandé s'il était possible d'inviter Erik à la prochaine réunion RBA afin de lui remettre un cadeau pour le remercier de ses services. Manu a déjà répondu que l'OA LFBTA était d'accord.

Tenues nationales

Jul Cloonen a dit qu'il s'en occupait.

Listes des archers pour les compétitions internationales non-officielles

Thierry prépare un fichier (Nom - Prénom - Matricule) pour que Patrick puisse valider les inscriptions des archers qui se rendent aux compétitions internationales non-officielles.

Proposition de calendrier national

Toni a élaboré un calendrier national avec les compétitions des deux ligues.

1.2.2. Assemblée générale

Aude propose de rédiger un livret à distribuer aux clubs lors de l'AG, présentant notre vision stratégique, basé sur le plan programme 2025-2028 présenté à l'Adeps en octobre dernier :

- 2 par club, arrondi au-dessus en fonction des tarifs proposés par le site auquel on a recours pour les calendriers (qui fonctionne par tranche) ;
- Collaboration avec Laurence comme pour les calendriers
- Possibilité d'inclure des analyses faites par les administrateurs dans leur matière, si reçues en amont (date à définir)
- Selon le format suivant :



Brochures agrafées, portrait, A5

Critères données d'impression Détails du produit

Papier ⓘ	130 g/m² papier couché	▼
Partie interne ⓘ	28 pages	▼
Tirage ⓘ	150	▼

Prix de base (HT) € 217,82

Livraison vers le : mar. 17 déc. - jeu. 19 déc.

€ 217,82 HT € 263,56 TTC 21% TVA incl.

Mettre dans le panier

➔ Validation de l'OA

1.2.3. Sponsoring

Sponsoring Decathlon

Decathlon a accepté de conclure un partenariat avec la LFBTA en tant que fédération. Concrètement :

- Possible d'avoir **10% de réduction sur nos commandes**, à transposer aux clubs (facturation à la LFBTA), avec livraison en magasin ou à domicile ;

- Possible d'**envisager l'équipement de l'équipe nationale** ;
 - Possible d'avoir recours à leurs **outils de flochage/personnalisation** ;
 - **Aucun return demandé** car ils sont déjà conscients qu'ils ont déjà une très bonne image (mais je pense qu'une bannière de la marque en championnat, c'est win-win et ça montre qu'on se bouge pour les archers) ;
 - Possible d'envisager de faire des **événements tir à l'arc dans des magasins locaux** par le biais des clubs (super potentiel de promo pour le tir à l'arc, et retombées super positives pour nous).
- ➔ Les membres de l'OA trouvent que 10% de réduction est un pourcentage trop faible par rapport à la charge de travail que le partenariat risque d'engendrer.
- ➔ **Aude doit reprendre contact avec le gestionnaire du dossier chez Decathlon.**

1.3. Direction technique

1.3.1. Plan programme 2025-2028

Le Plan-Programme haut niveau et formation des cadres 2025-2028 ainsi que l'ébauche de notre Plan Stratégique global ont été présentés à l'Adeps le 22 octobre par Manu et Valérie en présence de Cédrik Colinet et Jérémy Solot et plusieurs personnes de la cellule stratégique de l'Adeps.

Notre présentation a été très bien accueillie et nous avons reçu les félicitations de l'Adeps sur la façon dont La LFBTA avait avancé à tous les niveaux malgré le fait que nous soyons une « petite » fédération (petit nombre de membres et nombre de salariés très limité par rapport à d'autres fédérations de la même taille).

Au niveau du Plan Stratégique global, il faudra encore l'affiner, notamment au niveau de vision-mission et aussi de certains objectifs et indicateurs chiffrés.

Nous avons aussi insisté sur la lourde charge administrative qui pèse sur une petite fédération comme la nôtre et sur le danger d'un manque de pérennité à long terme d'un mode de gouvernance qui repose en trop grande partie sur le travail bénévoles élus.

1.3.2. Haut Niveau

Dossier Be Gold 2025

Le dossier Be Gold 2025 de Théo Carbonetti a été présenté et défendu au COIB le 9 décembre en présence de Valérie, Anne et Nicolas Rifaut.

- ➔ La gestion est confiée à Sabrina.

Statuts Adeps

12 dossiers ont été introduits pour 2024-2025 et acceptés par l'Adeps et la Ministre des Sports :

- 1 Sportif de haut Niveau : Théo Carbonetti
- 1 partenaire d'entraînement : Esteban Gilson
- 10 jeunes talents (6 recurve et 4 compounds)

Commission sportive haut niveau

Valérie, Anne et Sabrina étaient présentes à la réunion du 06/12 pour faire la transition.

Financement des stages pour les archers sans statut

Proposition : Pour éviter la lourdeur administrative de 2024, créer un forfait d'indemnisation pour les archers sans statut. Participation de 25€ pour Loverval et 125€ pour Strassen. Déplacements via train à charge des personnes.

➔ Validation de l'OA. Les montants seront éventuellement revus lorsqu'il y aura plus d'informations.

Stage national jeunes recurve 23-24/11

Pour la première fois, un week-end de stage national recurve était organisé à Loverval pour les U15-U18-U21. 28 archers BSV et LFBTA. 3 entraîneurs BSV + 2 entraîneurs LFBTA + le Headcoach national Nicolas Rifaut étaient présents.

Bilan : Tout s'est bien déroulé. Les coaches étaient très contents et les jeunes archers ont vraiment vu du potentiel avec la nouvelle génération. C'est prometteur pour les JO 2032 et 2036.

Proposition de stratégie future :

- Créer deux programmes d'entraînements quotidiens, un en Wallonie et un en Flandres ;
- Multiplier les camps nationaux jeunes : durant le stage les archers ont tiré le même volume de flèches qu'en deux semaines d'entraînement normal ;
- Diviser le nombre d'entraîneurs présents à chaque camp afin de respecter leur contrat (et l'argent disponible) et aussi se concentrer sur moins d'archers ;
- Mettre la priorité sur la catégorie qui sera U18 en 2026.

➔ Validation de la stratégie par l'OA. Le modèle idéal serait d'avoir un pôle jeunes Flandre à Herentals, un pôle jeune Wallonie à Loverval, et un pôle adultes à Bruxelles.

1.3.3. Formation des cadres

Dernier week-end de formation MSIn le 25-26 janvier 2025 puis examen 1ère session le 15 mars 2025

Il y a eu une bonne collaboration avec la LHF sur le module « Initiation au handisport ». La partie théorique de ce module a été élaborée par Serge Jacques et Sébastien Xhrouet (LHF) et se fera en e-learning sur la plateforme Moodle de la LHF (voir PV réunion 21/11/2024 en annexe).

Une première réunion de la Commission Formation a eu lieu le 29/11 avec Valérie, Anne et Sabrina pour l'explication des dossiers en cours.

1.3.4. Etat des lieux du hand-over

Communication interne : Anne et Sabrina sont informées d'une grande partie de ses dossiers (réunions 29/11 et 09/12 + échanges par emails, Teams et téléphone) – tous ses fichiers sont classés sur le Teams et Anne et Sabrina auront encore accès à sa boîte email si nécessaire

Communication externe : le DT et les entraîneurs BSV, l'Adeps, le COIB, Vincent, la LHF, les archers du Pôle, les archers handisport et les candidats en formation sont informés de son départ et de l'arrivée de Anne et Sabrina le 2 décembre. Un article est également paru dans la newsletter.

Formation des cadres : demande effectuée vers l'Adeps de transférer ses accès à la plate-forme COFED vers Sabrina. Elle lui a montré comment fonctionnait la plate-forme. Sabrina devra se coordonner avec Thierry pour encoder tous les candidats MSIn en formation car c'est Thierry qui a géré les dossiers administratifs des candidats.

Haut niveau : demande effectuée vers l'Adeps de transférer ses accès au portail « Mon Adeps » (pour encoder les dossiers de demande de statuts) vers Anne et Sabrina.

Wareos : demande accès Anne et Sabrina effectuée auprès de Patrick Wiggeleer + explications données à Anne le 09/12

Google Forms (demandes statuts, candidature Pôle, candidats en formation) : accès admin donnés à Anne et Sabrina

Site internet : Sam a créé un accès au site pour Anne, Sabrina et Sophie. Valérie n'aura plus le temps de les former mais Thierry s'en occupera en janvier. Elles pourront ensuite modifier tous les endroits du site où Valérie est mentionnée et les remplacer par Anne et/ou Sabrina.

Groupe WhatsApp (mini-pôle Bxl, Coaches Pôle LFBTA, commission formation, DT BSV/LFBTA & Nicolas) : Anne et Sabrina rajoutées

Réseaux sociaux : Anne et Sabrina ont demandé les accès au cas où → à voir avec Sophie

ONAD : Philippe informera l'ONAD du remplacement de Valérie comme représentante antidopage de la LFBTA et demandera de donner les accès FedAcces à Anne

Fin de mission : Valérie mettra finalement fin à sa mission le vendredi 13 décembre en fin de journée car elle a déjà bien dépassé les 135 jours de travail prévus dans sa convention avec la LFBTA. Elle mettra un message d'explication sur sa boîte email qui renvoie vers Anne et Sabrina. Elle restera disponible par téléphone pour Anne et Sabrina et aussi Manu si besoin pour le bilan comptable du plan programme.

1.4. Arbitrage

Répartition des compétitions

Toni propose une répartition des compétitions sur une année civile (ex : indoor janvier, février, mars, octobre, novembre, décembre, Outdoor avril, mai, juin, juillet, août, septembre), de sorte à ce que la première compétition d'une nouvelle année civile (dans le cas présent, FOA, le premier week-end de janvier), ne compte pas pour l'année civile précédente mais pour l'année civile qui commence.

Sabrina fait remarquer que la coupe des clubs n'est pas non plus alignée sur le même calendrier.

- ➔ **Thierry se penche sur la question pour la prochaine réunion.**
- ➔ La proposition devra être annoncée à l'assemblée générale.

Demande de subside pour examen internationale

- ➔ Accord de principe de l'OA.

1.5. Trésorerie

1.5.1. Règles financières LFBTA 2025

Les règles financières de la LFBTA ont été mises à jour pour 2025 (voir annexe 1). Parmi les modifications :

- Suppression du point sur les remboursements km remorques, où il n'y avait pas de base légale ;
- Adaptation des règles financières du haut niveau ;
- Coût de la formation Initiateur.

1.5.2. Championnat de Ligue indoor 2025 – Aspects financiers

Répartition des postes financiers

Voici la répartition des postes financiers dans l'organisation du championnat de Ligue :

La LFBTA prend en charge :

- Repas et consommations des officiels ;
- Repas et consommations du jury d'appel ;
- Frais d'arbitrage ;
- Redevance FITA ;
- Médailles.

L'organisateur a à sa charge :

- Frais d'organisation (location salle, etc.) ;
- Repas et consommations des arbitres.

L'organisateur reçoit un forfait de 750€ par journée.

Indexation de la prise en charge financière

Etant donné que les prix ont en effet fortement évolué depuis 2009, une indexation proposée par Aude et Fred est totalement envisageable. L'indice santé en janvier 2009 était de 111,45 et à ce jour, il est de 160,58. **Le forfait organisateur de 750€ deviendrait 1.080€, arrondi à 1.075€ si l'on fonctionne par tranche de 25€.**

Nous pourrions prévoir que ce montant soit revu en fonction des indices santé mais qu'il faut une modification supplémentaire d'un multiple de 25,00€ au minimum, et consigner ces règles dans les règles financières de la LFBTA.

Championnats de Ligue 2025

Dans son dossier de candidature, le club FAO propose une facturation à la LFBTA de 15€ par adultes et 10€ par jeune, soit les montant des championnats nationaux.

- ➔ **L'OA propose de négocier un forfait organisateur de 2150€ pour 2025.**
- ➔ Fred et Manu suivent le dossier.

NB : La commande pour les médailles du CL est passée.

1.5.3. Mise à jour des tarifs des taxes de tir

Comme l'ont suggéré les délégués de province, il est temps d'adapter les taxes de tir. Thierry a déjà fait une proposition avec l'ancien OA :

Taxes de tir

Arrondi (Taxe) : 0,05 €

Type de taxe de tir	Old	New
Par archer (tirs non-WA)	0,25 €	0,30 €
Par archer (tirs Indoor WA)	0,75 €	0,95 €
Par archer (BAOC)	1,25 €	1,60 €
Taxe WA	50,00 €	63,10 €

Manu propose d'adapter les taxes selon la stratégie visant à favoriser les longues distances ainsi que les tirs officiels 3D 24 cibles. Aude n'est pas entièrement d'accord sur la stratégie « favoriser les longues distances » et préférerait favoriser tous les tirs officiels, ce qui inclut aussi le 18m et le field.

Après discussion, les membres de l'OA ne sont pas convaincus qu'une modification tarifaire des taxes de tir favorise la pratique de l'une ou l'autre discipline.

- ➔ L'OA décide que les taxes de tir se verront indexées dès la saison outdoor 2025 pour correspondre à l'inflation sans que l'une ou l'autre discipline soit favorisée.

1.6. Sport

1.6.1. Championnat de Ligue indoor 2025 - Organisation

Le nombre de tirs sélectifs pour prétendre participer au championnat de Ligue étant passée de 5 à 3 lors de cette saison indoor 2024-25, il est possible qu'il y ait plus de prétendants que de places disponibles.

L'OA envisage deux options : soit 1^{er} arrivé/1^{er} servi en fonction du nombre de places disponibles, soit les meilleurs du classement provisoire (auquel cas il faudra également déterminer un nombre de place par catégorie).

- ➔ L'OA décide que la limite du nombre d'archers par catégorie sera déterminée après Anderlecht, sur la base du total du classement des 3 tirs

1.6.2. Proposition de l'organisation d'un championnat de ligue outdoor

Fred propose d'organiser un championnat de ligue outdoor, 25m dans un premier temps. Ce championnat pourrait se dérouler comme n'importe quel championnat jusqu'aux phases de finales ou demi-finales où nous pourrions réaliser un déroulement en **matches alternés comme à l'international**. Cela pourrait permettre de varier un peu et il est sûrement plus facile d'organiser cela sur un terrain extérieur qu'intérieur.

- ➔ Validation de l'OA.
- ➔ Le cahier des charges sera adapté du CB 25m. A ce moment-là, le circuit des 25m sera remplacé par le championnat de Belgique 25m avec des match (et pourquoi pas des matches alternés et/ou des équipes en fonction du nombre de participant), à l'issue duquel seront remises les médailles. Ce championnat sera payé par les archers. L'entrée en vigueur se fera pour la saison extérieure 2026.

1.6.3. Handisport

Fred va lancer un appel à candidature afin d'encadrer les handisportifs lors de l'évènement organisé en collaboration tous ensemble (LFBTA – LHF – ASCTR).

1.7. Ethique

Tabagisme

Les règles sur le tabagisme ont été communiquées aux clubs par Thierry.

Référent éthique

A ce jour, 55% des clubs ont référencé un référent éthique.

1.8. Commission informatique

Site internet

Il est nécessaire de reconsidérer la mise en place d'un nouveau website.

- ➔ Les membres de l'OA sont d'accord pour confirmer que le site internet est obsolète, et que les attaques récentes montrent qu'il est urgent de changer d'interface et d'offrir enfin aux archers un site web récent et correct.
- ➔ Les membres de la commission informatique présenteront une analyse détaillée des prix lors d'une réunion d'OA.

iClub

Thierry a donné une formation complète à Pierre et Philippe. Xavier étant absent. La session a été enregistrée et mise à disposition de la commission informatique dans son ensemble.

Outil de gestion de points en compétition

Daniel Lejoly a transféré son outil pour les compétitions. Il s'agit d'une très bonne base pour Véronique.

Les objectifs à plus long terme seront de :

1. Pouvoir donner une formation lanseo à ceux qui veulent
2. Voir comment donner cet outil (le rendre plus "fermé") aux clubs.

1.9. Agenda

Réunions LFBTA

- Mercredi 15 janvier : Réunion OA

Représentation LFBTA

- Jeudi 9 janvier, de 14h à 17h30, à Bouge (centre de réunions et formations) : Journée des fédérations
➔ A définir (Aude et Fred impossible, Laurence compliqué)
- Vendredi 24 janvier, dès 11h, à Anderlecht : Vœux de l'ADEPS ➔ A définir

Fin de la réunion à 23h15.

2. Deuxième partie – Tasks manager

	Tâches	Date de la décision	Gestionnaire	Deadline
1	Suivi CDPI : Candidatures (rappel et reçues)	2024	Thierry	15/12/24
2	Envoyer un mail aux contacts clubs concernant l'assurance	2024	Thierry	31/12/2024
3	Cartographier la LFBTA en fonction du nombre de jeunes par province	2024	Thierry	15/01
4	Mettre en place un audit des besoins de la LFBTA concernant un outil de gestion de club	2024	Philippe	En continu
5	Répertorier les archers handisport	2024	Thierry / Fred	ASAP
6	Communication concernant l'appel à projet pour la création de médailles	2024	Thierry (mail) / Sophie (newsletter, réseaux)	T1 2025
7	Suivi CAPMAS pour le stockage / la gestion de cibles	2024	Manu	T1 2025
8	Suivi des informations disponibles pour la para-archery sur le site de la LFBTA	2024	Fred / Aude	T1 2025
9	Créer le calendrier outdoor à envoyer aux clubs	2024	Aude	AG 2025
10	Relecture ROI et statuts pour modification en vue de l'AG	2024	Thierry	ASAP
11	Signaler le changement de DT à l'ONAD	2024	Philippe	ASAP
12	Renégocier le partenariat Decathlon	12/2024	Aude	ASAP
13	Répartition des compétitions et classements durant l'année	12/2024	Thierry	15/01
14	Création du cahier des charges pour championnat de Ligue 25m	12/2024	Toni	T1 2025
15	Analyse de prix pour un nouveau site web par la commission informatique	12/2024	Philippe	T1 2025

Signatures

3. Annexes

Annexe 1 : Règles financières LFBTA 2025

Règles budgétaires LFBTA 2025 - Version 07/11/2024

But de ce document :

Clarté et cohérence des décisions financières LFBTA.

Ce document peut être modifié à tout moment par l'OA pour s'adapter à une nouvelle situation.

1. FRAIS ADMISSIBLES LFBTA

1. Frais de déplacement

1.1.1. Frais de déplacement en voiture

Rappel : de manière générale, le covoiturage est encouragé pour des raisons écologiques et économiques.

1) Les frais de déplacement en voiture sont remboursés au tarif légal en vigueur à la date du déplacement pour les membres du personnel salarié de la LFBTA.

2) Les frais de déplacement en voiture sont remboursés à 0.40€/km en Belgique pour les bénévoles / les sportifs / les indépendants ou tout autre catégorie de personnes qui n'est pas salariée de la LFBTA et qui effectue une mission pour la LFBTA.

Les frais de déplacements sont remboursés pour les activités suivantes :

- Les réunions de l'OA
- Les réunions de l'OA élargies aux délégués de province
- Les déplacements des membres de l'OA à des réunions ou des événements où ils représentent la LFBTA (sur base d'une mission claire convenue préalablement en OA LFBTA)
- Les réunions des commissions de travail LFBTA
- Les déplacements des membres des commissions LFBTA à des réunions ou des événements où ils représentent la LFBTA (sur base d'une mission claire convenue préalablement par l'OA LFBTA)
- Dans le cadre du Plan-Programme haut niveau : pour les sportifs JT, ESI et SHN pour des frais de déplacement en Belgique (à valider par la DT)
- Dans le cadre du Plan-Programme Formation des cadres : pour les chargés de cours et des assistants logistiques lors des formations des cadres LFBTA (à valider par la DT)
- Toute autre activité effectuée sur base d'une mission claire convenue préalablement par l'OA LFBTA.

3) Les frais de déplacement à l'étranger en voiture sont remboursés à 0.20€/km pour les bénévoles / les sportifs / les indépendants ou tout autre catégorie de personne qui n'est pas salariée de la LFBTA.

Les frais de déplacements à l'étranger sont remboursés pour les activités suivantes :

- Dans le cadre du Plan-Programme haut niveau : pour les sportifs JT, ESI et SHN pour des frais de déplacement à l'étranger quand la voiture est le choix de trajet le plus économique et le plus adapté au sportif, et après validation préalable par la DT et l'OA LFBTA.
- Dans le cadre de mission à l'étranger pour des entraîneurs, kinés, coach, formateurs, membres de l'OA, membres de commissions, etc... et après validation préalable par l'OA LFBTA

1.1.2. Frais de déplacement en transports en commun

Remboursement du ticket en classe économique

1.1.3. Divers

- Si on se déplace pour tirer ou pour accompagner un archer de son entourage, pas de note de frais
 - Toute note de frais ne correspondant pas à la philosophie de la LFBTA et du sport en général, sera refusée.
- Tous les frais doivent être rentrés sur une note de frais type avec les preuves des dépenses et des paiements

2.2. Rémunération, frais de mission, frais d'organisation, repas, boissons

2.2.1. ORGANE D'ADMINISTRATION (OA)

Les membres de l'OA bénéficient de la prise en charge forfaitaire des frais suivants :

- GSM à concurrence de 16,00€ par mois
- Internet à concurrence de 18,00€ par mois

A leur entrée dans l'OA, ils reçoivent également des équipements liés à leur fonction :

- Polo LFBTA
- Tout autre équipement que la LFBTA ou la RBA prévoirait de commander
- Cette liste est non exhaustive

Lors des réunions de l'OA, la LFBTA prend en charge :

- Frais d'organisation (location salle)
- Frais de repas et de boissons en fonction du moment de la journée

2.2.2. COMMISSIONS – GROUPES DE TRAVAIL DIVERS

Lors des réunions des commissions ou groupes de travail, la LFBTA prend en charge :

- Frais d'organisation (location salle)
- Frais de repas et de boissons en fonction du moment de la journée

Des équipements LFBTA peuvent également être mis à disposition des membres de commission en fonction des projets mis en place.

2.2.3. SPORT DE COMPETITION – SPORT LOISIR

1) Défraiement des arbitres en compétition officielle LFBTA

La LFBTA verse aux personnes officiant au sein de l'arbitrage (chefs arbitres, arbitres et candidats au titre d'arbitre) un **défraiement forfaitaire journalier** selon les modalités suivantes :

Activité	Arbitre	Candidat arbitre
Contrôle du terrain ou du parcours (veille de la compétition)	17,00 €	8,50 €
Arbitrage une demi-journée (ou un peloton)	17,00 €	8,50 €
Arbitrage une journée complète (ou 2 ou 3 pelotons)	34,00 €	17,00 €

2) Défraiement des arbitres en compétition RBA

Les arbitres sont défrayés par la Ligue qui organise (LFBTA ou BSV) selon les règles de cette présente Ligue.

3) Intervention pour la formation des arbitres internationaux

Quand un arbitre LFBTA participe à une formation d'arbitre international organisée par World Archery, la LFBTA prend en charge les postes suivants :

- Frais d'inscription et de formation
- Frais de transport
- Frais de logement

2.2.4. SPORT DE HAUT NIVEAU

1) Archers sous statuts Adeps (Jeune Talent, Espoir Sportif ou Sportif de Haut Niveau)

1. Remboursement de frais

La LFBTA peut rembourser / payer aux athlètes sous statut Adeps les frais suivants (dans les limites du budget prévu par le Plan-Programme et avec accord préalable DT / Trésorier) ;

Entraînements, stages et tests de sélection Pôle LFBTA et Pôle RBA :

- FRAIS DE DEPLACEMENT
- FRAIS DE LOGEMENT
- PAS DE FRAIS DE REPAS

Stages internationaux RBA :

- FRAIS DE TRANSPORT
- FRAIS DE DEPLACEMENT PRE et POST EVENT (domicile – aéroport par exemple)
- FRAIS D'INSCRIPTIONS OU DE LOCATION D'INFRASTRUCTURE
- FRAIS DE LOGEMENT
- FRAIS DE REPAS (avec accord préalable DT et trésorier)

Championnats de Ligue et de Belgique :

- FRAIS DE DEPLACEMENT

Compétitions internationales RBA :

- FRAIS DE TRANSPORT (après validation du mode de transport par l'OA LFBTA)
- FRAIS DE DEPLACEMENT PRE et POST EVENT (domicile – aéroport)
- FRAIS D'INSCRIPTIONS
- FRAIS DE LOGEMENT
- REPAS PROPOSES DANS LE PACKAGE DE WORLD ARCHERY
- AUTRES REPAS SI PAS DE PENSION COMPLETE (avec accord préalable DT et trésorier)

Services d'évaluation de la performance sportive (test à l'effort, test ARIEL, test isocinétique) et de la situation médico-sportive de l'athlète (CAPS) :

- FRAIS DE DEPLACEMENT
 - Exemples de suivis : Suivi psychologique - Suivi médical - Suivi diététique - Coaching mental - Suivi physiologique - Suivi mécanique (avec accord préalable DT et trésorier)

2. Aide individuelle

Les archers sous statut ES ou SHN Adeps peuvent également bénéficier d'une bourse individuelle dans la cadre du Plan-Programme.

Le montant et le contenu de celle-ci est à convenir avec la DT et le trésorier.

3. Achat de matériel

Des demandes de matériel peuvent être introduites AVANT ACHAT uniquement par les sportifs Be Gold et elles seront analysées par la DT et le trésorier

4. Annulation

En cas d'annulation de participation à une compétition ou à un stage, la LFBTA prendra les frais habituels en charge uniquement si le sportif lui fournit un certificat médical ou en cas de force majeure.

Ces cas seront discutés et validés en OA. En cas d'annulation sans raison valable, les frais seront intégralement à la charge du sportif.

2) Athlètes sans statut Adeps

La LFBTA est responsable des inscriptions des athlètes pour les compétitions internationales WA, nécessitant une inscription WAREOS.

Pour ces compétitions, les athlètes sans statut Adeps doivent passer par la LFBTA pour l'inscription. La participation aux compétitions internationales est à leur charge, moyennant une intervention financière de la LFBTA comme détaillé ci-dessous.

Les athlètes sans statut Adeps doivent être en ordre administrativement envers la LFBTA, c'est-à-dire avoir payé toutes leurs factures en cours, pour pouvoir participer à une compétition internationale WA.

La LFBTA demande un versement anticipatif de 250€ pour les compétitions en Europe et pour les jeunes et 500€ hors Europe.

D'autres montants peuvent être établis en fonction du budget estimé de la compétition. Toutefois, aucune inscription ne peut être réalisée sans versement anticipatif de l'athlète.

5. Intervention financière LFBTA :

a. Compétitions internationales Senior :

Dans le cadre des compétitions internationales Senior éligibles (càd les compétions WA où une sélection de la Royal Belgian Archery est obligatoire), la LFBTA intervient dans certains frais engagés par les archers n'ayant pas réalisé les critères sportifs pour obtenir un statut Adeps (LFBTA ou LHF).

Les frais suivants sont pris en charge à 100% par la LFBTA :

- Frais d'inscription de la World Archery pour la compétition (« accreditation fees » tels que mentionnés sur l'invitation)
- Mise à disposition d'un package d'équipement BELGIUM (non floqué)

Tous les autres frais (déplacement, hôtel, repas, etc...) sont pris en charge à 100% par l'archer.

Règlement financier :

Avant que la LFBTA procède à son inscription à la World Archery, l'archer concerné devra verser un acompte de 500 euros à la LFBTA.

La LFBTA engagera ensuite tous les frais liés à la compétition pour l'archer concerné

Après la compétition, la LFBTA enverra la facture à l'archer concerné (déplacement, hôtel, repas, etc...) qui sera invité à payer le solde

b. Compétitions internationales Juniors :

Dans le cadre des compétitions internationales Junior éligibles (càd les compétions WA où une sélection de la Royal Belgian Archery est obligatoire), les archers n'ayant pas réalisé les critères sportifs pour obtenir un statut Adeps (LFBTA ou LHF) doivent participer aux frais de la compétition à concurrence de 250 euros.

Un package d'équipement BELGIUM (non floqué) est également mis à leur disposition.

Règlement financier :

Avant que la LFBTA procède à son inscription à la World Archery, l'archer concerné devra avoir versé le montant de son intervention de 250 euros à la LFBTA.

REMARQUES IMPORTANTES :

Le package d'équipement ne sera mis qu'une seule fois à disposition de l'archer aussi longtemps que les équipements restent identiques

Tant que l'archer n'aura pas payé la totalité de sa facture finale, il ne pourra être inscrit à aucune autre compétition internationale

L'hôtel sera commun à toute la délégation belge et sera choisi par la Royal Belgian Archery.

6. Primes LFBTA

Complémentairement à ces remboursements, l'archer qui réalise un podium (Top 3) lors d'une compétition internationale majeure bénéficie d'une prime conformément au tableau suivant :

Podium	Championnat du Monde	Championnat d'Europe
①	750€	600€
②	500€	400€
③	250€	200€

Ces mesures sont d'application pour l'année sportive 2024 et pourraient être amendées, suspendues ou annulées selon l'évolution de la situation financière de la LFBTA.

Règle d'arrondi : une valeur entre x,00 à x,49 est arrondie à l'unité inférieure (x) et entre x,50 et x,99 à l'unité supérieure (x+1).

NB : Toutes les règles évoquées auparavant sont valables tant pour les archers valides et la para-archers. Pour ces derniers, l'intervention financière vient de la LHF.

3) Entraîneurs haut niveau

1. Rémunération des entraîneurs :

Lors d'entraînements, de stages, de compétitions, de journées de détection, les encadrants ont le droit de recevoir soit une rémunération, soit un défraiement. La rémunération est en fonction du niveau de formation et dans l'ancienneté. Pour le défraiement, celui-ci est fixe conformément à celui des arbitres.

Les entraîneurs ont le choix du statut pour recevoir cette rémunération : Article 17, bénévoles, indépendant. Dans tous les cas, un contrat doit être signé par le travailleur et deux administrateurs de la LFBTA. Sans contrat, aucune prestation ne peut être payée. Si le choix se porte sur l'article 17 ou le statut de bénévole, les règles inhérentes à ce type de contrat doivent être respectées.

Pour les rémunérations sortant de ce cadre, la rémunération doit être validée par l'OA.

2. Remboursement de frais :

Comme pour les sportifs, la LFBTA rembourse aux entraîneurs les frais suivants (dans les limites du budget prévu par le Plan-Programme et avec accord préalable DT / Trésorier) ;

Entraînements, stages et tests de sélection Pôle LFBTA et Pôle RBA

- FRAIS DE DEPLACEMENT
- FRAIS DE LOGEMENT
- PAS DE FRAIS DE REPAS

Stages internationaux RBA :

- FRAIS DE TRANSPORT
- FRAIS DE DEPLACEMENT PRE et POST EVENT (domicile – aéroport par exemple)
- FRAIS D'INSCRIPTIONS OU DE LOCATION D'INFRASTRUCTURE
- FRAIS DE LOGEMENT
- FRAIS DE REPAS (avec accord préalable DT et trésorier)

Championnats de Ligue et de Belgique :

- FRAIS DE DEPLACEMENT

Compétitions internationales RBA :

- FRAIS DE TRANSPORT (après validation du mode de transport par l'OA LFBTA)
- FRAIS DE DEPLACEMENT PRE et POST EVENT (domicile – aéroport)
- FRAIS D'INSCRIPTIONS
- FRAIS DE LOGEMENT
- REPAS PROPOSES DANS LE PACKAGE DE WORLD ARCHERY
- AUTRES REPAS SI PAS PENSION COMPLETE (avec accord préalable DT et trésorier)

3. Frais de formation :

La LFBTA peut intervenir dans les frais de formation des entraîneurs.

Le choix de la formation se fait en accord avec la DT et l'OA.

4. Personnes « extras »

Exemple de fonctions : Team Manager, kiné, etc...

Comme pour les sportifs, la LFBTA rembourse les frais suivants (dans les limites du budget prévu par le Plan-Programme et avec accord préalable DT / Trésorier) ;

Compétitions internationales RBA :

- FRAIS DE TRANSPORT
- FRAIS DE DEPLACEMENT PRE et POST EVENT (domicile – aéroport)
- FRAIS D'INSCRIPTIONS
- FRAIS DE LOGEMENT
- REPAS PROPOSES DANS LE PACKAGE DE WA

Si la personne concernée n'est pas sous contrat avec la LFBTA, un défraiement forfaitaire de 40 € par jour (sous statut bénévole) est également prévu.

2.2.5. FORMATION DES CADRES

Les encadrants ont le droit de recevoir soit une rémunération, soit un défraiement. La rémunération est en fonction du niveau de formation et dans l'ancienneté. Pour le défraiement, celui-ci est fixe conformément à celui des arbitres.

Les formateurs ont le choix du statut pour recevoir cette rémunération : Article 17, bénévoles, indépendant. Dans tous les cas, un contrat doit être signé par le travailleur et deux administrateurs de la LFBTA. Sans contrat, aucune prestation ne peut être payée. Si le choix se porte sur l'article 17 ou le statut de bénévole, les règles inhérentes à ce type de contrat doivent être respectées.

Pour les rémunérations sortant de ce cadre, la rémunération doit être validée par l'OA.

2.2.6. MISSIONS EXTRA-SPORTIVES

1) Photographes

Pour les personnes assurant la couverture photographique des événements sportifs, le défraiement suivant est prévu avec un statut bénévole

- Présence sur l'évènement : 40 € la journée – 20 € la demi-journée
- Traitement des photos : équivalent d'une journée de prise de photos

2) Membre de la CDPI

Pour les personnes assurant le conseil de discipline de première instance, le défraiement suivant est prévu avec un statut bénévole :

- Défraiement journalier : 34,00€
- Frais de déplacements : Cfr 1.1.1.

2. PRIX DES FORMATIONS

A DISCUTER ET ETABLIR EN FONCTION DU CAHIER DE CHARGES ADEPS

Le prix des formations est fixé en fonction du niveau de formation et du nombre de jours de formation :

- Animateur LFBTA (3 jours) : 50 €
- MS Initiateur (7 jours): 135 €
- MS Educateur : à définir lorsque le cahier des charges sera finalisé.
- Formation continue : au cas par cas.

3. EQUIPEMENTS BELGIUM

A REVOIR EN FONCTION DE NOUVEAU CONTRAT EQUIPEMENTS RBA 2025

Le même pack peut être prêté par la LFBTA pour des encadrants occasionnels.

4. OBLIGATIONS COMPTABLES ADEPS

Les règles suivantes sont à respecter :

4.1. Pièces justificatives acceptées :

- Factures et notes de crédit émanant des fournisseurs ;
- Pièces de caisse ;
- Notes de frais ou déclarations de créance (accompagnées des pièces justificatives) ;
- Relevés de dépenses des cartes de crédit : ce relevé sera toujours obligatoirement accompagné des pièces justifiant la dépense comme des factures ou notes émanant du fournisseur, faute de quoi le relevé n'est pas considéré comme une pièce justificative ;

- Les fiches individuelles émanant du secrétariat social ou les factures d'indépendants pour justifier les prestations des cadres sportifs.

Attention :

Si la facture est établie par une société assujettie à la TVA, l'Administration tiendra compte uniquement du montant brut de la facture.

4.2. Indications nécessaires sur une facture (fournisseur)

Toute facture doit mentionner :

- L'identification du fournisseur ;
- La date et la numérotation par le fournisseur ;
- L'identification du client (donc la LFBTA) ;
- La description précise du type de dépense effectuée ;
- Les détails du prix et TVA.

Facture :

Avion

- Identification des personnes ;
- Dates de départ et de retour.

Logement

- Identification des personnes ou nombre de personnes ;
- Dates de début et de fin de séjour.

Prestation

- Les dates et nombre d'heures

4.3. Indications obligatoires sur une note de frais ou déclaration de créance

- L'identification de l'auteur de la note (nom et adresse) ;
- En cas de frais relatifs à un déplacement véhicule :
 - Le nombre de kilomètres ;
 - Le tarif appliqué ;
 - La date du déplacement ;
 - Le motif du déplacement.

En cas de frais relatifs à une prestation :

- Le nombre d'heures par jour ;
- Le taux appliqué.

En cas de frais relatifs à un séjour :

- Le nombre de personnes ;
- Dates de départ et de retour ;
- Le taux appliqué.

La note de frais doit toujours être accompagnée de la preuve de paiement des frais à rembourser et être signée par l'émetteur et la fédération.

Attention :

A défaut de signature, la note de frais ou déclaration de créance sera refusée.

4.4. Preuves de paiements valables

Sont acceptées comme preuves de paiement :

- Les extraits de compte bancaire ;
- Les reçus, les tickets de caisse, les documents « Pour acquis ».

Remarque :

Toutes dépenses dépassant les 250€ devront faire l'objet d'un paiement par banque.

Les justificatifs « Pour acquis » doivent mentionner :

- L'identité du fournisseur ou du prestataire de service ;
- La date ;
- Le cachet ou la signature.

Lorsque la dépense est effectuée par un tiers, il est indispensable de joindre :

- La preuve de paiement du tiers ;
- La preuve du remboursement par la fédération.

En cas d'avances de fonds en liquide :

- La preuve du retrait de la fédération ;
- Le reçu du bénéficiaire de cette avance ;
- Les justificatifs avec preuves de paiement.

Et enfin, lorsque les activités sont organisées par la fédération nationale ou flamande :

- Les justificatifs ;
- La preuve du paiement.